

Bonjour à tous les résidents,

La saison de pêche est maintenant ouverte depuis déjà quelques semaines. Nous vous rappelons de comptabiliser vos prises encore cette année afin de nous communiquer le résultat à la fin de la saison. Vous devez compter le nombre de truites mouchetées, de truites grises (et moulac) et de remises à l'eau (grises < 45 cm).



Voici un résumé de la réglementation qui s'applique à notre plan d'eau :

- Notre lac est situé dans la zone 9 ;
- La saison de pêche 2016 est du 22 avril au 11 septembre 2016;
- La limite quotidienne de prise et de possession est de 10 mouchetées (omble de fontaine) et de 2 grises (touladi), incluant aussi les moulacs ;
- Vous pouvez conserver les truites grises et moulacs de 45 cm et plus ( 17  $\frac{3}{4}$  po.)
- Comme pour pêcher partout au Québec, un permis de pêche est requis.

Pour plus d'informations sur la réglementation provinciale :

<http://peche.faune.gouv.qc.ca/?lang=fr#saison=16+zone=9+espece=null+endroit=null>

## L'ensemencement de fretins de truites grises

L'ensemencement de fretins de grises n'a pas eu lieu à l'automne dernier. Notre fournisseur habituel de fretins n'était pas en mesure de nous approvisionner à cause d'une maladie qui a touché ses géniteurs. Nos recherches pour trouver un autre fournisseur nous ont amenés à consulter un biologiste, monsieur François Girard, de la « Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides » au MFFP. Le 23 février dernier, le comité de pêche s'est donc rendu au bureau de monsieur Girard, à Repentigny, pour une rencontre de près de trois heures. Le but de la rencontre était de lui faire part de nos activités d'ensemencement et d'obtenir des conseils pour maximiser l'efficacité de nos ensemencements et la préservation de notre population de truites grises.



D'une façon générale, les populations de truites grises sont en déclin dans les quelques lacs des régions Laurentides-Lanaudière qui en contiennent encore. Et le 7<sup>e</sup> lac n'y échappe pas. Les signes d'eutrophisation y sont présents (entre autre la croissance de la végétation causée par un surplus de phosphates). Aussi, bien qu'il y ait encore de gros spécimens de grises matures de grosse taille, il semble que le nombre de jeunes grises potentiellement géniteurs (celles de 45 cm et moins) soit en déclin selon les statistiques recueillies les dernières années. Dans ce contexte, il est très important que nous fassions tous les efforts possibles pour conserver notre ressource. Les efforts qui touchent l'environnement et la qualité de l'eau sont évidemment importants, de même que l'ensemencement, mais les pêcheurs eux aussi ont un rôle à jouer en respectant les règles de limites de prises, et de remise à l'eau des spécimens non réglementaires. Un bon pêcheur doit se préoccuper de préserver la ressource pour les années à venir ! Nous demandons aussi à ceux qui louent leur chalet, en vantant les qualités du 7<sup>e</sup> lac pour sa qualité de pêche, d'informer leurs locataires des règles et bonnes pratiques.

Nous avons des raisons de croire qu'il se trouve des frayères à touladi dans notre lac, c'est-à-dire qu'il peut y avoir reproduction et donc, une véritable population de truites grises indigènes, ce qui est rendu très rares dans notre région. Dans un tel cas, l'ensemencement doit être bien planifié afin que les truitesensemencées ne nuisent pas à la population indigène. La génétique des deux populations doit être considérée. Aussi, un ensemencement aux deux ans semble préférable et plus productif qu'un ensemencement annuel. Nous vous tiendrons au courant de notre stratégie d'ensemencement de grises dès qu'elle sera révisée, suite à nos démarches et consultations avec le biologiste. Pour plus d'informations sur le sujet, vous pouvez consulter le document suivant :

<https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/peche/ensemencement/pdf/outils-aide/touladi.pdf>

## L'ensemencement de truites mouchetées

L'ensemencement de truites mouchetées a eu lieu le 13 mai dernier. Cette année encore, les truites provenaient de la Pisciculture Gilbert, de Ste-Marguerite-de-Lingwick, située à une cinquantaine de kilomètres à l'est de Sherbrooke. Les spécimens avaient de 9 à 12 pouces de longueur et étaient bien vigoureux au moment de la mise à l'eau. Nous avons obtenu 1000 truites pour un montant de 2700\$. Merci à tous les collaborateurs qui ont participé à l'activité d'ensemencement.



## **Activités à venir**

*Nous sommes présentement en discussions avec certains spécialistes qui pourraient venir au lac pour tenir une clinique de pêche. Ce serait l'occasion pour tous de parfaire nos connaissances de l'équipement et des techniques de pêche afin d'augmenter le plaisir que nous avons à pêcher.*

*Rien n'est encore confirmé, mais nous espérons pouvoir vous communiquer bientôt la tenue d'une telle activité.*



## **Contributions volontaires pour l'ensemencement**

*Cette année encore nous comptons sur vos contributions afin de maintenir le budget nécessaire à l'ensemencement. Lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'association, qui se tiendra le samedi 25 juin à 10h00 à la chapelle, nous serons présents pour recueillir vos contributions, alors prévoyez le coup !!! ( \$\$\$)*

*Bon été et bonne pêche à tous,*

*Le comité de pêche,*

*Éric Bond, Maxime Gariépy et Robert Lamoureux.*